

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Annonces..... 01-40-58-77-56

Accueil commercial 01-40-15-70-10

Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 902

45 – LOIRET

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLÉANS

Ventes et cessions

523 252 765 RCS Orléans.

HEXATEL.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 1429260 EUR.

Adresse : 80, rue du Bois Girault, 45100 Orléans.

Précédent propriétaire : 572 179 927 RCS Créteil. **SOFIP.**

Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SOFIP Société par actions simplifiée au capital de 1 365 000 euros
Siège social : 4, rue des Sablons, Parc d'Activités de la Haie Griselle, 94470 BOISSY SAINT LEGER 572 179 927
RCS CRETEIL ET HEXATEL Société par actions simplifiée au capital de 1 429 260 euros Siège social : 80, rue du
Bois Girault, 45100 ORLEANS 523 252 765 RCS ORLEANS AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte
sous signature privée en date à Paris du 11 janvier 2019, la société SOFIP, Société par actions simplifiée au capital
de 1 365 000 euros, dont le siège social est 4, rue des Sablons, Parc d'Activités de la Haie Griselle, 94470 BOISSY
SAINT LEGER, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous le numéro 57 179 927 RCS
CRETEIL, et la société HEXATEL, Société par actions simplifiée au capital de 1 429 260 euros, dont le siège social
est 80, rue du Bois Girault, 45100 ORLEANS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et identifiée sous
le numéro 523 252 765 RCS ORLEANS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SOFIP
par la société HEXATEL. La société SOFIP ferait apport à la société HEXATEL de la totalité de son actif, soit 4 780
549,17 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 61 670,88 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 4
718 878,29 euros. La société HEXATEL détenant la totalité des 10 920 actions composant le capital social de la
société SOFIP, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé.
Il résulterait de l'annulation des actions de SOFIP détenues par HEXATEL un mali de fusion de 4 481 121,71
euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2018, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes
les opérations actives et passives, effectuées par SOFIP depuis le 1er octobre 2018 jusqu'au jour de réalisation
définitive de la fusion seraient prises en charge par HEXATEL. La société SOFIP sera dissoute de plein droit sans
liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le jour de son approbation par les
Associés de la société HEXATEL. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée
dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé : - au greffe du Tribunal de commerce de CRETEIL pour la société SOFIP en date du 22 janvier 2019 ; - au greffe du Tribunal de commerce de ORLEANS pour la société HEXATEL en date du 22 janvier 2019. Pour avis.

